

Publication

Syndicat de chasse d'Asselborn (Lot no. 17)

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que **le décompte de l'exercice 2025/2026** du lot de chasse **17** est ouvert à l'inspection du **07 au 21 avril 2026** auprès de la secrétaire-trésorier Bock-Theissen Linda (sur rendez-vous! bock@pt.lu).

Asselborn, le 31.03.2026

Extrait de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse

Art. 43 [...] Le collège des syndics est chargé du contrôle et de l'approbation du rôle de répartition et du compte définitif qui sont établis par le secrétaire-trésorier et publiés par voie d'affichage aux lieux usités pour les publications officielles dans les communes comprises dans le lot. Cette publication, qui dure quinze jours, se fait au plus tard pour le rôle de répartition le 15 juillet de chaque année d'exercice et pour le compte définitif le 31 mars suivant. Elle est portée immédiatement à la connaissance du Directeur de l'Administration de la nature et des forêts.